

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Bilan

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	788 319	402 287
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	241 527	183 294
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 727 900	5 929 248
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	257 741	285 622
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 536 997	1 612 371
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	188 436	166 778
AC7 Autres actifs	(1-7)	210 993	233 528
Total actifs		8 951 913	8 813 128
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 066 677	1 072 065
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	232 846	235 057
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 559 635	5 516 889
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	875 676	876 255
PA5 Autres passifs	(2-5)	202 531	207 581
Total passifs		7 937 365	7 907 847
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		736 529	652 478
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		26	5
CP6 Résultat de l'exercice		145 165	119 970
Total capitaux propres	(3)	1 014 548	905 281
Total capitaux propres et passifs		8 951 913	8 813 128

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	767 594	707 124
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	201 896	379 541
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	1 072 919	1 068 000
Total passifs éventuels		2 042 409	2 154 665
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04 Engagements de financement donnés		839 550	456 801
HB05 Engagements sur titres		7 950	13 875
Total engagements donnés		847 500	470 676
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	419	-
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 900 341	3 883 407

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	645 620	578 354
PR2	Commissions (en produits)	111 130	100 753
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	55 439	71 512
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	95 912	78 475
Total Produits d'exploitation Bancaire		908 101	829 094
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(490 703)	(443 226)
CH2	Commissions encourues	(12 696)	(11 136)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(503 399)	(454 362)
Produit net Bancaire		404 702	374 732
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(86 064)	(88 943)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(124)	2 353
PR7	Autres produits d'exploitation	1 051	2 306
CH6	Frais de personnel	(109 669)	(102 275)
CH7	Charges générales d'exploitation	(40 158)	(37 025)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(9 048)	(7 744)
Résultat d'exploitation		160 690	143 404
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(577)	(5 947)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(14 140)	(15 701)
Résultat sur les activités ordinaires		145 973	121 756
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(808)	(1 786)
Résultat de l'exercice		145 165	119 970
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat Net des modifications comptables		145 165	119 970
Résultat de base par action (en dinars)		5,482	4,530
Résultat dilué par action (en dinars)		5,482	4,530

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		798 080	721 063
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(497 699)	(459 952)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(10 165)	(130 895)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		110 533	35 882
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		33 034	388 910
Titres de placement		45 112	286 457
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(120 660)	(165 936)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 306	14 333
Impôts sur les bénéfices		(18 984)	(17 628)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		342 557	672 234
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 862	5 336
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		147 300	(175 342)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 706)	(11 233)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		140 456	(181 239)
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(56 733)	(47 587)
Augmentation / diminution ressources spéciales		56 154	(44 224)
Dividendes versés		(35 749)	(33 101)
Mouvements sur fond social et de retraite		(148)	(545)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(36 476)	(125 457)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		446 537	365 538
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(598 975)	(964 513)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(152 438)	(598 975)

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2019

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,63% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 569	99,37%
Actionnaires Etrangers	836	0,63%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2019 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés:

Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- * La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- * La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 78 406 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 74 684 mDT constituée en 2018, une provision complémentaire nette de 3 722 mDT a été dotée au titre de l'année 2019.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2019:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2019, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise d'agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés n'a été constatée au cours de 2019.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 210 530 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts

au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.
Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2018 un montant de 38 771 mDT.

Au 31 décembre 2019, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 25 671 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement:

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme

internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2019. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2019.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	717 048	PA 01	Banque centrale, CCP	8
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	108 261	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	155 767
AC 03	Créances sur la clientèle	432 219	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	888 382
AC 07	Autres actifs	8	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	57 466
			PA 05	Autres passifs	308 509
Total Actifs		1 257 536	Total Passifs		1 410 132

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2019 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2019.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2019 un montant de 788 319 mDT contre 402 287 mDT au 31.12.2018 et se compose comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	54 723	58 658	(3 935)	(7%)
BCT, CCP & TGT	733 596	343 629	389 967	113%
Total	788 319	402 287	386 032	96%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	54 728	58 663	(3 935)	(7%)
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
Sous Total (1)	54 723	58 658	(3 935)	(7%)
BCT	733 686	343 657	390 029	113%
Provisions sur BCT	(140)	(111)	(29)	26%
Sous Total (2)	733 546	343 546	390 000	114%
CCP	53	83	(30)	(36%)
Provisions sur CCP	(3)	-	(3)	(100%)
Sous Total (3)	50	83	(33)	(40%)
Total	788 319	402 287	386 032	96%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2019 un montant de 241 527 mDT contre 183 294 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	28 276	9 395	18 881	201%
Prêts aux établissements bancaires	109 988	27 764	82 224	296%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	(4)	147	(3675%)
Provisions sur les comptes des correspondants	-	-	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	138 407	37 155	101 252	273%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	26	15 189	(15 163)	(100%)
Prêts aux établissements financiers	101 612	129 078	(27 466)	(21%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	1 872	(390)	(21%)
Total créances sur établissements financiers	103 120	146 139	(43 019)	(29%)
Total	241 527	183 294	58 233	32%

Au 31/12/2019, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	72 410	65 997	-	-	138 407
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	28 276	-	-	-	28 276
Prêts aux établissements bancaires	43 991	65 997	-	-	109 988

Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	-	-	-	143
Etablissements financiers	1 818	31 246	70 056	-	103 120
Avoirs en compte sur les établissements financiers	26	-	-	-	26
Prêts aux établissements financiers	310	31 246	70 056	-	101 612
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	-	-	-	1 482
Total	74 228	97 243	70 056	-	241 527

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	138 407	138 407
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	28 276	28 276
Prêts aux établissements bancaires	-	-	109 988	109 988
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	143	143
Etablissements financiers	-	23 406	79 714	103 120
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	26	26
Prêts aux établissements financiers	-	23 406	78 206	101 612
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 482	1 482
Total	-	23 406	218 121	241 527

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 026 180	993 444	32 736	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 145 132	4 349 092	(203 960)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	556 588	586 712	(30 124)	(5%)
Total	5 727 900	5 929 248	(201 348)	(3%)

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	990 205	965 259	24 946	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	35 975	28 185	7 790	28%
Total	1 026 180	993 444	32 736	3%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 745 766	4 002 944	(257 178)	(6%)
Autres concours à la clientèle en devises	399 366	346 148	53 218	15%
Total	4 145 132	4 349 092	(203 960)	(5%)

Au 31.12.2019, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 640 millions de dinars contre 550 millions de dinars au 31.12.2018.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	75 595	39 864	35 731	90%
Créances sur ressources extérieures	480 993	546 848	(65 855)	(12%)
Total	556 588	586 712	(30 124)	(5%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 230 063	1 278 578	(48 515)	(4%)
Provisions au 31/12/N-1	397 111	374 199	22 912	6%
Dotation de l'exercice	74 284	114 886	(40 602)	(35%)
Reprise de l'exercice	(32 660)	(56 751)	24 091	(42%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(79 907)	(35 223)	(44 684)	127%
Provisions au 31/12/N	358 828	397 111	(38 283)	(10%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	210 530	170 949	39 581	23%
Total net des créances	660 705	710 518	(49 813)	(7%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 230 063	1 278 578	(48 515)	(4%)
Montant brut des créances non classées	16 979	21 775	(4 796)	(22%)
Montant brut des créances touristiques non classées	220 912	318 896	(97 984)	(31%)
Agios réservés au 31/12/N-1	227 368	201 687	25 681	13%
Dotation aux agios réservés	72 632	69 279	3 353	5%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	-	6 156	(6 156)	(100%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(13 100)	(8 216)	(4 884)	59%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	(23 811)	(19 219)	(4 592)	24%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(24 269)	(22 319)	(1 950)	9%
Total des agios réservés au 31/12/N	238 820	227 368	11 452	5%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	106 506	87 579	18 927	22%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	116 173	121 314	(5 141)	(4%)
Agios sur ressources extérieures	16 141	18 475	(2 334)	(13%)
Total net des agios réservés	238 820	227 368	11 452	5%

(
 (7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Descriptio-n	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	7 308 481	7 210 835	97 646	1%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 230 063	1 278 578	(48 515)	(4%)
Total des engagements (b)	8 538 544	8 489 413	49 131	1%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(212 300)	(187 801)	(24 499)	13%
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 003)	(1 370)	(633)	46%
Provisions affectées aux engagements classés	(356 825)	(395 741)	38 916	(10%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(210 530)	(170 949)	(39 581)	23%
Total provisions et agios réservés (C)	(781 658)	(755 861)	(25 797)	3%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	63,55%	59,12%	4,4%	7%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	55,94%	52,08%	3,9%	7%
Taux des engagements classés (a/b)	14,41%	15,06%	(0,7%)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(396)	(396)	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(453)	(400)	(53)	13%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(25 671)	(38 771)	13 100	(34%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(72 947)	(69 575)	(3 372)	5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	(5 459)	(5 109)	(350)	7%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(104 926)	(114 251)	9 325	(8%)
Total général des provisions et agios réservés (d)	(886 584)	(870 112)	(16 472)	2%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,38%	10,25%	0,1%	1%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	645 761	641 374	4 387	1%
Provisions sur créances classées	356 825	395 741	(38 916)	(10%)
Provisions collectives	72 947	69 575	3 372	5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	5 459	5 109	350	7%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	210 530	170 949	39 581	23%
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Total provisions sur créances	647 764	642 744	5 020	1%
Agios réservés affectés aux engagements classés	212 300	187 801	24 499	13%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	453	400	53	13%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	396	396	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	25 671	38 771	(13 100)	(34%)
Total agios réservés	238 820	227 368	11 452	5%
Total général des provisions et agios réservés	886 584	870 112	16 472	2%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2019 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	424 195	147 718	7 777	9 141	400 018	7 850	996 699
Escomptes	244 787	36 970	1 133	982	13 244	49	297 165
Crédit court terme	691 284	216 198	2 746	2 666	198 486	1 650	1 113 030
Crédit moyen et long terme	3 022 346	727 585	14 471	18 279	543 272	1 443	4 327 396
Engagements par signature	1 740 591	56 807	375	51	6 430	-	1 804 254
Total	6 123 203	1 185 278	26 502	31 119	1 161 450	10 992	8 538 544
Dont impayés	7 177	104 479	3 126	6 292	499 365	-	620 439

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2019:

Secteur d'activité	2 019	%	2 018	%
I – Agriculture	112 897	1,32%	120 350	1,42%
II - Industrie	1 938 170	22,70%	1 874 933	22,09%
Mine	32 691	0,38%	45 512	0,54%
Energie	101 194	1,19%	62 801	0,74%
Industrie agroalimentaire	301 990	3,54%	290 181	3,42%
Matériaux de construction	316 904	3,71%	306 828	3,61%
Industrie mécanique et électronique	321 314	3,76%	316 238	3,73%
Chimie et caoutchouc	418 468	4,90%	392 505	4,62%
Textile	20 611	0,24%	21 401	0,25%
Habillement et cuir	56 376	0,66%	58 908	0,69%
Bois, liège et ameublement	35 294	0,41%	37 705	0,44%
Papier, imprimerie et industries diverses	199 559	2,34%	206 474	2,43%
Bâtiment et travaux publics	133 769	1,57%	136 380	1,61%
III – Services	6 487 477	75,98%	6 494 130	76,50%
Transport et télécommunications	328 555	3,85%	374 165	4,41%
Tourisme	611 713	7,16%	664 153	7,82%
Commerce agroalimentaire	154 812	1,81%	127 327	1,50%
Commerce matériaux de construction	154 632	1,81%	139 262	1,64%
Commerce quincaillerie et assimilés	422 104	4,94%	366 127	4,31%
Commerce textile et cuir	86 170	1,01%	67 070	0,79%
Commerce divers	526 992	6,17%	421 896	4,97%
Santé	269 571	3,16%	260 111	3,06%
Finance	867 850	10,16%	947 797	11,16%
Loisirs et cultures	81 138	0,95%	67 000	0,79%
Particuliers	1 892 754	22,17%	1 922 170	22,64%
Promotion immobilière	931 732	10,91%	1 023 195	12,05%
Divers	159 454	1,87%	113 857	1,34%
Total	8 538 544	100%	8 489 413	100%

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 026 180	-	-	-	1 026 180
Comptes débiteurs de la clientèle	990 205	-	-	-	990 205
Créances rattachées	35 975	-	-	-	35 975
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 069 515	871 340	2 019 541	1 069 319	5 029 715
Autres concours à la clientèle en dinars	926 356	785 377	1 855 189	1 063 427	4 630 349
Autres concours à la clientèle en devises	143 159	85 963	164 352	5 892	399 366

Crédits sur ressources spéciales	139 227	95 900	250 510	70 951	556 588
Créances sur ressources budgétaires	49 522	3 785	11 049	11 239	75 595
Créances sur ressources extérieures	89 705	92 115	239 461	59 712	480 993
Total	2 234 922	967 240	2 270 051	1 140 270	6 612 483

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	2 438	76	1 023 666	1 026 180
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	126 880	17 040	4 885 795	5 029 715
Autres concours à la clientèle en dinars	126 880	17 040	4 486 429	4 630 349
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	399 366	399 366
Crédits sur ressources spéciales	-	-	556 588	556 588
Créances sur ressources budgétaires	-	-	75 595	75 595
Créances sur ressources extérieures	-	-	480 993	480 993
Total	129 318	17 116	6 466 049	6 612 483

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2019 un solde de 257 741 mDT contre un solde de 285 622 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de transaction	98 322	89 484	8 838	10%
Bons de trésor	98 322	89 484	8 838	10%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	-	-	0%
Titres de placement	159 419	196 138	(36 719)	(19%)
Titres à revenu fixe	145 650	179 455	(33 805)	(19%)
Bons de trésor	-	-	-	0%
Créances rattachées / Bons de trésor	8	8	-	0%
Emprunts Obligataires	139 934	172 938	(33 004)	(19%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	5 708	6 509	(801)	(12%)
Titres à revenu variable	13 769	16 683	(2 914)	(17%)
Actions cotées	16 991	18 038	(1 047)	(6%)
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 222)	(1 355)	(1 867)	138%
Total	257 741	285 622	(27 881)	(10%)

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019 entre les titres de transaction et les titres de placement, par ailleurs un stock de BTA pour 31 021 mDT a été reclassé du portefeuille de transaction vers le portefeuille titres d'investissement.

Au 31.12.2019, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 17 mDT contre 300 mDT au 31.12.2018.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	98 322	98 322
Bons de trésor	-	-	-	98 322	98 322
Titres de placement	-	-	10 763	148 656	159 419
Titres à revenu fixe	-	-	10 763	134 887	145 650
Bons de trésor	-	-	-	8	8
Emprunts obligataires	-	-	10 763	134 879	145 642
Titres à revenu variable	-	-	-	13 769	13 769
Actions	-	-	-	13 769	13 769
Total	-	-	10 763	246 978	257 741

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2019 et comparativement à 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	16 991	18 038	(1 047)	(6%)
Provisions au 31/12/N-1	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Dotations de l'exercice	(2 205)	(816)	(1 389)	170%
Reprise de provisions	338	1 063	(725)	(68%)
Provisions au 31/12/N	(3 222)	(1 355)	(1 867)	138%
Total net des titres de placement	13 769	16 683	(2 914)	(17%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2019 un solde de 1 536 997 mDT contre 1 612 371 mDT au 31.12.2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 286 111	1 336 285	(50 174)	(4%)
Titres de participation (2)	82 463	134 932	(52 469)	(39%)
Parts dans les entreprises associées (3)	129 040	100 754	28 286	28%
Parts dans les entreprises liées (4)	9 020	8 880	140	2%
Participation avec convention en rétrocession (5)	30 363	31 520	(1 157)	(4%)
Total	1 536 997	1 612 371	(75 374)	(5%)

Au 31.12.2019, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 416 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissement ts fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2018	890 191	405 208	6 510	165 321	102 756	8 880	38 336	1 617 202
Montant restant à libérer	-	-	-	(13 875)	-	-	-	(13 875)
Créances rattachées	37 756	13 508	(22)	-	165	-	-	51 407
Provisions	(300)	(16 566)	-	(16 514)	(2 167)	-	(6 816)	(42 363)
Total net au 31/12/2018	927 647	402 150	6 488	134 932	100 754	8 880	31 520	1 612 371
Acquisitions/ Reclassements 2019	-	62 300	-	9 698	35 090	299	3 462	110 849
Cessions/ Réduction de capital 2019	(80 892)	(27 419)	-	(69 243)	(4 719)	(159)	(3 019)	(185 451)
valeur brute au 31/12/2019	809 299	440 089	6 510	105 776	133 127	9 020	38 779	1 542 600
Montant restant à libérer	-	-	-	(7 759)	-	-	-	(7 759)
Créances rattachées	35 430	12 170	-	-	883	-	-	48 483
Dotations	-	(1 227)	-	(2 108)	(2 805)	-	(1 600)	(7 740)
Reprise	-	707	-	3 068	3	-	-	3 778
Provisions	(300)	(17 088)	-	(15 554)	(4 969)	-	(8 416)	(46 327)
Total net au 31/12/2019	844 429	435 171	6 510	82 463	129 041	9 020	30 363	1 536 997

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Bons de trésor	844 429	927 648	(83 219)	(9%)
Bons de trésor	809 029	889 921	(80 892)	(9%)
Créances rattachées	35 400	37 727	(2 327)	(6%)
Obligations	-	-	-	0%
Obligations brutes	270	270	-	0%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	30	30	-	0%
Fonds gérés	435 172	402 149	33 023	8%
Encours brut des fonds gérés	440 089	405 208	34 881	9%

Provisions sur fonds gérés	(17 087)	(16 567)	(520)	3%
Créances rattachées	12 170	13 508	(1 338)	(10%)
Titres participatifs	6 510	6 488	22	0%
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	-	(22)	22	(100%)
Total	1 286 111	1 336 285	(50 174)	(4%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de participation	105 776	165 321	(59 545)	(36%)
Provisions sur titres de participation	(15 554)	(16 514)	960	(6%)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(7 759)	(13 875)	6 116	(44%)
Total	82 463	134 932	(52 469)	(39%)

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019				31/12/2018			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		18 629	-	18 629	(7 247)	14 303	-	14 303	(6 242)
PGH	0,43%	9 115	-	9 115	-	5 093	-	5 093	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,84%	1 282	-	1 282	(575)	1 282	-	1 282	(169)
MIP	4,71%	973	-	973	(928)	973	-	973	(850)
EURO-CYCLES	0,57%	1 475	-	1 475	(527)	1 171	-	1 171	(584)
UADH	1,58%	3 784	-	3 784	(3 217)	3 784	-	3 784	(2 639)
Titres non cotés		87 147	7 759	79 388	(8 307)	151 018	13 874	137 144	(10 272)
TUNISIE SICAV	0,00%	-	-	-	-	21 775	-	21 775	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(371)	3 300	-	3 300	(45)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,81%	4 060	-	4 060	(177)	5 883	-	5 883	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	(157)	5 000	-	5 000	(242)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	0,00%	-	-	-	-	378	-	378	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	12,51%	12 322	-	12 322	-	47 256	-	47 256	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,72%	3 000	51	2 949	-	3 000	203	2 797	(196)
FCPR SWING	15,92%	4 000	-	4 000	-	4 000	-	4 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	7,66%	1 500	-	1 500	(227)	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 572	-	1 572	(109)	1 572	-	1 572	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	14,81%	1 239	-	1 239	(19)	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(185)	1 003	-	1 003	(184)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	-	826	(311)	826	-	826	(311)
FINACORP OBLIGATION SICAV	27,77%	1 098	-	1 098	-	1 032	-	1 032	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(335)	700	-	700	(335)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	72,76%	1 904	-	1 904	(140)	1 904	-	1 904	(4)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(170)	588	-	588	(170)
FCP SMART EQUITY 2	6,73%	500	-	500	-	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT 2	2,00%	1 000	-	1 000	-	-	-	-	-
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	1 980	-	1 980	-	760	95	665	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,12%	400	-	400	(199)	400	-	400	(199)

Description	31/12/2019					31/12/2018			
	% de détention	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	0,00%	-	-	-	-	37	-	37	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0,00%	-	-	-	(9)	44	-	44	(9)
STE Deve Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	7,66%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	0,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	279	-	279	-	241	-	241	-
FCP MAC EQUILIBRE	32,21%	914	-	914	(39)	914	-	914	-
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(40)	100	-	100	(40)
SAGES	15,10%	76	-	76	(31)	76	-	76	(76)
ELKHIR	0,00%	-	-	-	-	2 753	68	2 685	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	-	1 750	-	1 750	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,67%	2 344	-	2 344	-	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	13,68%	113	-	113	(2)	113	-	113	(1)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,00%	-	-	-	-	7 498	-	7 498	-
FCP AFRICAMEN	33,33%	10 000	7 708	2 292	-	10 000	7 708	2 292	-
FCP AMEN SELECTION	70,18%	1 001	-	1 001	(98)	1 001	-	1 001	(87)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	5 800	4 200	-
FIDELITY SICAV PLUS	3,31%	2 470	-	2 470	-	-	-	-	-
AUTRES		50	-	50	(5)	51	-	51	(5)
Total		105 776	7 759	98 017	(15 554)	165 321	13 874	151 447	(16 514)

(2) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part dans les entreprises associées	133 127	102 756	30 371	30%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Créances rattachées	883	165	718	435%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(4 970)	(2 167)	(2 803)	129%
Total	129 040	100 754	28 286	28%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019	Provision 31/12/2019	31/12/2018	Provision 31/12/2018
Titres cotés		43 502	-	31 473	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 502	-	31 473	-
Titres non cotés		89 625	(4 970)	71 283	(2 167)
MAGHREB LEASING ALGERIE	44,49%	46 448	-	30 415	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(4 581)	12 211	(1 775)
AMEN SANTE	19,00%	15 983	(93)	9 944	(93)
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	0,00%	-	-	2 584	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	0,00%	-	-	2 136	-

EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,14%	146	(80)	146	(83)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,09%	74	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	2 531	-
AMEN ALLIANCE SICAV	98,96%	990	-	-	-
Total		133 127	(4 970)	102 756	(2 167)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019 entre les titres.
Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2019.

(3) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 020	8 880	140	2%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	-	-	0%
Total	9 020	8 880	140	2%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019	Provision 31/12/2019	31/12/2018	Provision 31/12/2018
AMEN PROJECT	53,01%	125	-	284	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
AMEN IMMOBILIERE	99,77%	299	-	-	-
Total		9 020	-	8 880	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2019.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	38 779	38 336	443	1%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 416)	(6 816)	(1 600)	23%
Total	30 363	31 520	(1 157)	(4%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2019	Résultat net 2019
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	16 109	2 958
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	4 161	1 382
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	271	12
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 825	319
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 692	376
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 256	(400)
AMEN IMMOBILIERE	Avenue mesk elil chott meriem akouda Sousse	Promotion immobilière	99,77%	300	-
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	(*)	17

(*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées-

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2019 un solde de 188 436 mDT contre un solde de 166 778 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 656	878	778	89%
Immobilisations incorporelles	10 416	9 139	1 277	14%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 576)	(8 077)	(499)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	183 462	162 600	20 862	13%
Immobilisations corporelles	259 424	232 790	26 634	11%
Amortissement des immobilisations corporelles	(75 765)	(69 993)	(5 772)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
Total	188 436	166 778	21 658	13%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2019 un montant de 58 985 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2019

Description	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2019	Amort / Provision Cumul au 31/12/2018	Dotaton	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
1) Immobilisation Incorporelles	9 139	1 316	(39)	10 416	(8 261)	(499)	-	(8 760)	1 656
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 990	1 316	(39)	9 267	(7 330)	(459)	-	(7 789)	1 478
Droit au bail	965	-	-	965	(747)	(40)	-	(787)	178
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	232 790	30 080	(3 448)	259 424	(70 190)	(5 772)	-	(75 962)	183 462
Immobilisation d'exploitation	137 300	1 263	(165)	138 399	(35 506)	(2 929)	-	(38 435)	99 964

Terrains d'exploitation	39 952	85	-	40 037	-	-	-	40 037
Bâtiments	68 802	544	(3)	69 343	(16 533)	(1 379)	(17 912)	51 431
Aménagements de bâtiments	28 546	634	(162)	29 019	(18 973)	(1 550)	(20 523)	8 496
Immobilisation hors exploitation	53 858	25 286	(1 490)	77 653	(4 595)	(349)	(4 944)	72 709
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	53 858	25 286	(1 490)	77 653	(4 595)	(349)	(4 944)	72 709
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>7 749</u>	<u>1 515</u>	<u>(851)</u>	<u>8 414</u>	<u>(5 467)</u>	<u>(529)</u>	<u>(5 996)</u>	<u>2 418</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>5 081</u>	<u>455</u>	<u>(844)</u>	<u>4 693</u>	<u>(3 139)</u>	<u>(57)</u>	<u>(3 196)</u>	<u>1 497</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>13 007</u>	<u>336</u>	<u>(98)</u>	<u>13 245</u>	<u>(9 014)</u>	<u>(894)</u>	<u>(9 908)</u>	<u>3 337</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 011</u>	<u>651</u>	<u>-</u>	<u>7 662</u>	<u>(5 798)</u>	<u>(316)</u>	<u>(6 114)</u>	<u>1 548</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>154</u>	<u>-</u>	<u>2 481</u>	<u>(1 745)</u>	<u>(76)</u>	<u>(1 821)</u>	<u>660</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 457</u>	<u>420</u>	<u>-</u>	<u>6 877</u>	<u>(4 926)</u>	<u>(622)</u>	<u>(5 548)</u>	<u>1 329</u>
3) Immobilisations encours	3 300	989	(971)	3 318	-	-	-	3 318
Immobilisations corporelles encours	2 855	972	(812)	3 015	-	-	-	3 015
Immobilisations incorporelles encours	445	17	(159)	303	-	-	-	303
Total	245 229	32 385	(4 458)	273 158	(78 451)	(6 271)	(84 722)	188 436

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2019 un montant de 210 993 mDT contre un montant de 233 528 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	41 998	92 596	(50 598)	(55%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>19 901</u>	<u>18 975</u>	<u>926</u>	<u>5%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	4 595	5 962	(1 367)	(23%)
Comptes d'attente de la compensation	9 489	10 328	(839)	(8%)
Autres comptes d'attente	5 817	2 685	3 132	117%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>22 097</u>	<u>73 621</u>	<u>(51 524)</u>	<u>(70%)</u>
Autres	168 995	140 932	28 063	20%
Stock en matières, fournitures et timbres	175	365	(190)	(52%)
Etat, impôts et taxes	18 322	11 353	6 969	61%
Allocations familiales	276	211	65	31%
Dépôts et cautionnements	87	87	-	0%
Opérations avec le personnel	80 704	75 521	5 183	7%
Débiteurs divers	63 552	49 360	14 192	29%
Charges à répartir	-	-	-	0%
Créances sur l'Etat	773	900	(127)	(14%)
Autres	5 106	3 135	1 971	63%
Total	210 993	233 528	(22 535)	(10%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 531)	(16 636)	105	(1%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 922)	(8 042)	120	(1%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 278)	(1 263)	(15)	1%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 325)	(18 118)	793	(4%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(693)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(2 056)	761	(37%)
Provisions sur autres comptes	(15 337)	(15 369)	32	(0%)
Total	(33 856)	(34 754)	898	(3%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2018	Dotaton	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 636)	(99)	204	(16 531)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(8 042)	(83)	203	(7 922)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(16)	1	(1 278)
Provisions sur autres comptes	(18 118)	-	794	(17 325)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	-	-	(693)
Provisions sur débiteurs divers	(2 056)	-	762	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 369)	-	32	(15 337)
Total	(34 754)	(99)	998	(33 856)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 1 066 677 mDT enregistrant ainsi une baisse de 5 388 mDT par rapport au 31.12.2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25	12	48%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 066 640	1 068 000	(1 360)	(0%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	4 040	(4 040)	(100%)
Emprunts auprès de la BCT Devise	-	-	-	-
Total	1 066 677	1 072 065	(5 388)	(1%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 232 846 mDT contre un solde de 235 057 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	213 566	231 512	(17 946)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	19 280	3 545	15 735	444%
Total	232 846	235 057	(2 211)	(1%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	72 073	71 536	537	1%
Emprunts auprès des établissements bancaires	141 493	159 976	(18 483)	(12%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	213 566	231 512	(17 946)	(8%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	194 710	18 856	-	-	213 566
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	72 073	-	-	-	72 073
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	121 980	18 856	-	-	140 836
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	657	-	-	-	657
Etablissements financiers	19 280	-	-	-	19 280
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	19 280	-	-	-	19 280
Total	213 990	18 856	-	-	232 846

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	213 566	213 566
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	19 280	19 280
Total	-	-	232 846	232 846

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2019 un solde de 5 559 635 mDT contre un solde de 5 516 889 mDT au 31.12.2018 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts à vue	1 550 617	1 618 911	(68 294)	(4%)
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 009 017	3 897 978	111 039	3%
<u>Epargne</u>	<u>1 559 075</u>	<u>1 469 211</u>	<u>89 864</u>	<u>6%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 330 392</u>	<u>2 284 316</u>	<u>46 076</u>	<u>2%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 033 663	1 872 381	161 282	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	13 574	2 696	10 878	403%
Dépôts à terme en devises	281 798	406 800	(125 002)	(31%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 357	2 439	(1 082)	(44%)
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>119 550</u>	<u>144 451</u>	<u>(24 901)</u>	<u>(17%)</u>
Total	5 559 635	5 516 889	42 746	1%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 550 617	-	-	-	-	1 550 617
Epargne	1 559 075	-	-	-	-	1 559 075
Dépôts à terme	1 005 980	1 079 077	230 404	-	-	2 315 461
Autres sommes dues à la clientèle	119 550	-	-	-	-	119 550
Dettes rattachées	14 932	-	-	-	-	14 932
Total	4 250 154	1 079 077	230 404	-	-	5 559 635

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 766	35 800	1 510 051	1 550 617
Epargne	-	-	1 559 075	1 559 075
Dépôts à terme	38 680	57 005	2 219 776	2 315 461
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	119 550	119 550
Dettes rattachées	-	-	14 932	14 932
Total	43 446	92 805	5 423 384	5 559 635

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 875 676 mDT contre 876 255 mDT au 31.12.2018 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	225 981	282 714	(56 733)	(20%)
Ressources spéciales	649 695	593 541	56 154	9%
Total	875 676	876 255	(579)	0%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	217 747	274 248	(56 501)	(21%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 234	8 466	(232)	(3%)
Total	225 981	282 714	(56 733)	(20%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2019 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2018	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2019
Emprunts obligataires	40 000				-	-	-
Amen Bank 2006	40 000	TMM+1%	01/01/2005 - 29/01/2017		-	-	-
Emprunts subordonnés	490 000				270 248	(54 001)	216 247
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		6 666	(1 333)	5 333
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		10 000	(1 000)	9 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		7 989	2 001	9 990
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		15 993	(6 003)	9 990
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		37 312	(5 336)	31 976
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		12 150	(4 050)	8 100
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		2 850	(950)	1 900
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		16 000	(4 000)	12 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		4 000	(1 000)	3 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		15 520	(7 760)	7 760
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		16 560	(4 140)	12 420
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	500	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		200	(100)	100
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		27 993	(9 331)	18 662
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	(4 669)	18 676
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		19 120	(4 780)	14 340
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		3 000	-	3 000
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017-25/12/2022		600	(150)	450
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017-25/12/2022		5 600	(1 400)	4 200
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017-25/12/2024		1 250	-	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017-25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017-25/12/2024		16 500	-	16 500
Emprunts sous seing privé	7 000				4 000	(2 500)	1 500
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			2 000	(500)	1 500
Emprunt office nationale de la poste	2 000	7,24%			2 000	(2 000)	-
Total	497 000				274 248	(56 501)	217 747

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Ressources budgétaires	24 136	7 815	16 321	209%
Ressources extérieures	625 559	585 726	39 833	7%
Total	649 695	593 541	56 154	9%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	564 276	553 282	10 994	2%
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 571	6 607	(2 036)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 743	14 477	(2 734)	(19%)
Ligne CFD restructuration financière	2 533	4 034	(1 501)	(37%)
Ligne Capital risque BEI	93 750	-	93 750	100%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	3 798	4 941	(1 143)	(23%)
Ligne AFD HOTELLERIE	25 917	32 519	(6 602)	(20%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	274 547	350 945	(76 398)	(22%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	42 508	43 395	(887)	(2%)
Ligne BAD-MPME	2 857	3 571	(714)	(20%)
Ligne SANAD	14 463	20 246	(5 783)	(29%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	1 220	1 778	(558)	(31%)
Ligne FADES	16 471	16 471	-	0%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	5 000	-	0%
Ligne AFD-IMF	46 928	31 328	15 600	50%
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	17 175	17 175	-	0%
Lignes extérieures en devises	57 466	28 424	29 042	102%
Ligne en EURO	57 464	28 422	29 042	102%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	621 742	581 706	40 036	7%
Dettes rattachées	3 817	4 020	(203)	(5%)
Total	625 559	585 726	39 833	7%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	21 771	42 815	152 099	9 296	225 981
Emprunts matérialisés	13 537	42 815	152 099	9 296	217 747
Dettes rattachées	8 234	-	-	-	8 234
Ressources extérieures	65 337	87 328	300 238	172 656	625 559
Ressources extérieures en dinars	4 054	87 328	300 238	172 656	564 276
Ressources extérieures en devises	57 466	-	-	-	57 466
Dettes rattachées	3 817	-	-	-	3 817
Ressources budgétaires	2 874	785	9 238	11 239	24 136
Ressources budgétaires	2 699	785	9 238	11 239	23 961
Dettes rattachées	175	-	-	-	175
Total	89 982	130 928	461 575	193 191	875 676

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 161	33 525	191 295	225 981
Ressources budgétaires	-	-	24 136	24 136
Ressources extérieures	-	-	625 559	625 559
Total	1 161	33 525	840 990	875 676

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Autres provisions pour passifs et charges	4 699	4 199	500	12%
Provisions pour passifs et charges	6 702	5 569	1 133	20%
Comptes d'attente et de régularisation	195 829	202 012	(6 183)	(3%)
Comptes d'attente	5 109	4 401	708	16%
Comptes de régularisation	-	-	-	0%
Créditeurs divers	153 448	164 168	(10 720)	(7%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	73 932	77 689	(3 757)	(5%)
Dépôts du personnel	5 524	4 820	704	15%
Charges à payer	73 992	81 659	(7 667)	(9%)
Etat, impôts et taxes	33 667	32 255	1 412	4%
Autres	3 605	1 188	2 417	203%
Total autres passifs	202 531	207 581	(5 050)	(2%)

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 014 549 mDT au 31.12.2019 enregistrant ainsi une augmentation de 109 267 mDT par rapport au 31.12.2018.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2018 avec des dividendes distribués pour 35 749 mDT;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 148 mDT;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2019 pour 145 165 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	-	120 979	41 832	423	5	119 970	905 281
Affectation du résultat 2018	-	-	79 900	-	-	4 300	-	35 770	(119 970)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(35 749)	-	(35 749)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(149)	-	-	-	(149)
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	145 165	145 165
Solde au 31/12/2019	132 405	13 240	556 327	-	120 979	45 983	423	26	145 165	1 014 548

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2019:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 44 868 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 115 mDT.

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.
 (***) Le capital social de la banque est porté de 132 405 000 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 767 594 mDT contre 707 124 mDT au terme de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions	718 193	666 749	51 444	8%
Avals	41 367	31 061	10 306	33%
Autres garanties données	8 034	9 314	(1 280)	(14%)
Total	767 594	707 124	60 470	9%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	504 161	264 484	239 677	91%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	(10 090)	(100%)
Cautions en faveur de la clientèle	214 032	392 175	(178 143)	(45%)
Total	718 193	666 749	51 444	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	41 367	31 061	10 306	33%
Total	41 367	31 061	10 306	33%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	504 161	504 161
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	214 032	214 032
Total	-	-	718 193	718 193

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 379 541 mDT au 31.12.2018 à 201 896 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	163 231	254 935	(91 704)	(36%)
Crédits documentaires Export	38 665	124 606	(85 941)	(69%)
Total	201 896	379 541	(177 645)	(47%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	550	162 681	163 231
Crédits documentaires Export	-	-	38 665	38 665
Total	-	550	201 346	201 896

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	643 751	640 000	3 751	1%
BTA données en garantie	386 168	367 000	19 168	5%
Emprunt national donné en garantie	43 000	61 000	(18 000)	(30%)
Total	1 072 919	1 068 000	4 919	0%

Note 4-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2019 à 847 500 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements de financement donnés	839 550	456 801	382 749	84%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	<i>4 715</i>	<i>3 282</i>	<i>1 433</i>	<i>44%</i>
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	<i>787 805</i>	<i>441 794</i>	<i>346 011</i>	<i>78%</i>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	430 214	116 327	313 887	270%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	66 285	14 600	51 685	354%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	39 383	-	39 383	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	251 923	310 867	(58 944)	(19%)
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	<i>47 030</i>	<i>11 725</i>	<i>35 305</i>	<i>301%</i>
Engagements sur Titres	7 950	13 875	(5 925)	(43%)
<i>Participations non libérées</i>	<i>7 950</i>	<i>13 875</i>	<i>(5 925)</i>	<i>(43%)</i>
<i>Titres à recevoir</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Titres à livrer</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
Total	847 500	470 676	376 824	80%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	70	839 480	839 550
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	4 715	4 715
Engagements de financement donnés	-	70	787 735	787 805
Autorisation de crédits par carte	-	-	47 030	47 030
Engagements sur titres	-	-	7 950	7 950
Participation non libérées	-	-	7 950	7 950
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	-	70	847 430	847 500

Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus s'élèvent au 31.12.2019 à 419 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements de financement reçus	419	-	419	100%
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	0%
Auprès des établissements financiers	419	-	419	100%
Auprès des assurances	-	-	-	0%
Auprès de la clientèle	-	-	-	0%
Total	419	-	419	100%

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	419	419
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	419	419
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	-	-
Total	-	-	419	419

Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2019 à 3 900 341 mDT contre 3 883 407 mDT au terme de l'exercice 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	176 908	154 682	22 226	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	216 116	172 591	43 525	25%
Garanties reçues de la clientèle	3 507 317	3 556 134	(48 817)	(1%)
Total	3 900 341	3 883 407	16 934	0%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 865 729	140 238	207 609	136 439	1 434	-	2 351 449
Classe 1	809 161	16 453	6 469	6 533	122	3 638	842 376
Classe 2	23 433	165	439	35	-	-	24 072
Classe 3	28 705	1 227	-	150	-	-	30 082
Classe 4	623 092	18 825	-	3 800	43	-	645 760
Classe 5	6 602	-	-	-	-	-	6 602
Total	3 356 722	176 908	214 517	146 957	1 599	3 638	3 900 341

Note 4-7 sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2019 s'élèvent à (104 411) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(229 266)	(12 183)	(217 083)	1782%
Devises achetées au comptant à recevoir	124 855	6 658	118 196	1775%
Total	(104 411)	(5 525)	(98 887)	1790%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2019 s'élèvent à (214 416) mDT et se

présentent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(402 988)	(381 479)	(21 509)	6%
Devises achetées à terme à recevoir	188 572	740 284	(551 712)	(75%)
Total	(214 416)	358 805	(573 221)	(160%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2019 un montant de 645 620 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	18 345	14 387	3 958	28%
Opérations avec la clientèle	591 589	541 000	50 589	9%
Autres intérêts et revenus assimilés	35 686	22 967	12 719	55%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 027	14 752	13 275	90%
Commissions à caractère d'intérêt	7 659	8 215	(556)	(7%)
Total	645 620	578 354	67 266	12%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 100 753 mDT en 2018 à 111 130 mDT en 2019. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	69 678	60 292	9 386	16%
Opérations sur placement et titres	1 823	2 256	(433)	(19%)
Opérations de change	1 747	1 802	(55)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	4 428	4 762	(334)	(7%)
Gestion, étude et engagement	9 562	9 997	(435)	(4%)
Opérations monétaires et de banque directe	19 518	17 017	2 501	15%
Bancassurance	2 294	2 221	73	3%
Banque d'affaires	10	504	(494)	(98%)
Autres commissions	2 070	1 902	168	9%
Total	111 130	100 753	10 377	10%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 886	4 767	(1 881)	(39%)
Gains nets sur titres de placement	8 393	19 822	(11 429)	(58%)
Gains nets sur opérations de change	44 160	46 923	(2 763)	(6%)
Total	55 439	71 512	(16 073)	(22%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 886	9 346	(6 460)	(69%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	(4 579)	4 579	(100%)
Total	2 886	4 767	(1 881)	(39%)

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	7 660	17 576	(9 916)	(56%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	(3 106)	6 154	(9 260)	(150%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	10 766	11 422	(656)	(6%)
Titres de placement à revenu variable	733	2 246	(1 513)	(67%)
Dividendes sur les titres de placement	662	648	14	2%
Plus-values de cession	2 270	1 910	360	19%
Moins-values de cession des titres de placement	(331)	(558)	227	(41%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(2 205)	(816)	(1 389)	170%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	337	1 062	(725)	(68%)
Total	8 393	19 822	(11 429)	(58%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 293	6 112	(3 819)	(62%)
Gain net sur opérations de change en compte	41 806	40 529	1 277	3%
Autres résultats nets de change	61	282	(221)	(78%)
Total	44 160	46 923	(2 763)	(6%)

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2019 un montant de 95 912 mDT contre 78 475 mDT en 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	74 975	60 884	14 091	23%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	14 083	10 397	3 685	35%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 515	4 514	(999)	(22%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 487	2 593	(106)	(4%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	852	87	765	879%
Total	95 912	78 475	17 437	22%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 317	55 237	9 080	16%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 126	5 163	4 963	96%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	532	484	48	10%
Total	74 975	60 884	14 091	23%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2019 un montant de 490 703 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(435 075)	(372 197)	(62 878)	17%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(103 059)	(91 475)	(11 584)	13%
Opérations avec la clientèle	(300 306)	(245 223)	(55 083)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(31 710)	(35 499)	3 789	(11%)
Autres Intérêts et charges	(55 628)	(71 029)	15 401	(22%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 428)	(52 834)	17 406	(33%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(20 200)	(18 195)	(2 005)	11%
Total	(490 703)	(443 226)	(47 477)	11%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2019 un montant de 86 064 mDT, enregistrant une baisse de 2 879 mDT par rapport à l'exercice 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(74 284)	(114 886)	40 602	(35%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(3 722)	(8 158)	4 436	(54%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 475)	(40 826)	(22 649)	55%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(133)	(840)	707	(84%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(3 190)	2 690	(84%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(2 538)	(1 740)	(798)	46%
Total dotations	(144 652)	(169 640)	24 988	(15%)
Pertes sur créances	(104 341)	(57 718)	(46 623)	81%
Total dotations et pertes sur créances	(248 993)	(227 358)	(21 635)	10%
Reprises de provisions sur créances douteuses	32 660	56 751	(24 091)	(42%)
Reprises de provisions courantes	-	-	-	0%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	23 894	14 547	9 347	64%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	79 907	35 223	44 684	127%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	999	1 766	(767)	(43%)
Reprises de provisions pour risques et charges	-	7 100	(7 100)	(100%)
Reprises de provisions sur congés payés	-	-	-	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	24 269	22 319	1 950	9%
Total Reprises	161 729	137 706	24 023	17%
Recouvrement des créances radiées	1 200	709	491	69%
Total des reprises et des récupérations sur créances	162 929	138 415	24 514	18%
Total	(86 064)	(88 943)	2 879	(3%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2019 un montant de 124 mDT, enregistrant une variation de 2 477 mDT par rapport à l'exercice 2018. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(7 740)	(5 724)	(2 016)	35%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 777	2 442	1 335	55%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 083)	(1 224)	141	(12%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 546	2 715	4 831	178%
Pertes sur titres d'investissement	(2 624)	(623)	(2 001)	321%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	-	4 767	(4 767)	(100%)
Total	(124)	2 353	(2 477)	(105%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2019 un montant de 158 875 mDT, en hausse de 11 831 mDT par rapport à 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Frais du personnel	(109 669)	(102 275)	(7 394)	7%
Rémunération du personnel	(82 595)	(76 641)	(5 954)	8%
Charges sociales	(19 386)	(18 532)	(854)	5%
Impôts sur salaires	(1 761)	(1 664)	(97)	6%
Autres charges liées au personnel	(5 927)	(5 438)	(489)	9%
Charges générales d'exploitation	(40 158)	(37 025)	(3 133)	8%
Frais d'exploitation non bancaires	(11 772)	(10 877)	(895)	8%
Autres charges d'exploitation	(28 386)	(26 148)	(2 238)	9%
Dotations aux amortissements	(9 048)	(7 744)	(1 304)	17%
Total	(158 875)	(147 044)	(11 831)	8%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	-	69	(69)	(100%)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	-	-	0%
Impôt suite au contrôle fiscal	(1 267)	(7 005)	5 738	(82%)
Contribution sociale de solidarité	(404)	(447)	43	(10%)
Autres résultats exceptionnels	1 094	1 436	(342)	(24%)
Total	(577)	(5 947)	5 370	(90%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(808)	(1 786)	978	(55%)
Pertes extraordinaires	-	-	-	0%
Total	(808)	(1 786)	978	(55%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 5,482 dinars contre 4,530 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net en mDT	145 165	119 970	25 195
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,482	4,530	0,951
Résultat dilué par action (en DT)	5,482	4,530	0,951

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2019, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (598 975) mDT à (152 438) mDT enregistrant une hausse de 446 537 mDT soit 74,55%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 342 557 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de 140 456 mDT et des flux de financement de (36 476) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 342 557 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 300 381 mDT ;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 33 034 mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour 45 112 mDT ;
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 110 533 mDT.
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 3 306 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 10 165 mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 120 660 mDT ;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 18 984 mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à 140 456 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 23 862 mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement 147 300 mDT ;
- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (30 706) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (36 476) mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

- * Le remboursement des annuités venant à échéance pour (56 733) mDT.
- * Le versement des dividendes pour (35 749) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (148) mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour 56 154 mDT ;

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à (152 438) mDT contre (598 975) mDT au 31 décembre 2018.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2019 s'est établi comme suit :

Description	2 019	2 018
Actifs	1 005 842	544 118
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	788 087	402 287
Caisse	54 723	58 657
Avoirs et prêts à la BCT	733 314	343 547
Comptes CCP	50	83
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	119 433	52 348
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	119 407	37 159
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	75 417	9 395
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	43 990	27 764
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	26	15 189
Titres de transaction	98 322	89 484
Passifs	(1 158 280)	(1 143 093)
Banque centrale, CCP	(1 066 677)	(1 068 025)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(37)	(25)
Emprunts auprès de la BCT	(1 066 640)	(1 068 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(91 603)	(75 069)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(72 330)	(71 536)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(72 073)	(71 536)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(258)	-
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(19 273)	(3 533)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(152 438)	(598 975)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,18% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,65% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019.

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 149 mDT (HT).
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2019 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et les opérations suivantes :

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 611 mDT, y compris un engagement hors bilan de 610 mDT.
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles Au titre de l'année 2019 s'élèvent à 15 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice s'élève à 1 171 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de s'élève à 3 141 mDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 38 500 mDT.

Société « PARENIN»

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 134 162 mDT. y compris un engagement hors bilan de 37 412 mDT.

Société « ENNAKL»

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 114 522 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 90 953 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 9 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2019, Amen Bank a procédé :

- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Nabeul à la société Amen Santé soit 258 375 actions pour 2 584 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Bizerte à la société Amen Santé soit 213 596 actions pour 2 136 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Béja à la société Amen Santé soit 1 647 actions pour 165 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Gafsa à la société Amen Santé soit 832 actions pour 83 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Hôpital Privé à la société Amen Santé soit 37 800 actions pour 378 mDT.
- Au rachat de 186 468 actions de la société Amen Santé auprès de la société SFI pour un montant total de 2 163 mDT.
- A la participation dans l'augmentation du capital de la société Amen Santé par la souscription à 387 600 actions de 10 dinars chacune.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-trois (23) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 440 089 mDT. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 174 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à 121 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 82 742 mDT, y compris un engagement hors bilan de 59 346 mDT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 102 969 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 618 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 542 mDT.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2019, pour un montant de 1 266 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2019, à 43 mDT. La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2019, s'élève à 2 343 mDT.

L'encours des dépôts de la société HAYETT auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 54 000 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 16 720 mDT, y compris un engagement hors bilan de 20 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Société «Amen Invest»

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 113 mDT (HT) au titre de l'exercice 2019.

Société «SOGEREC»

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%.
Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 mDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de 92 mDT (HT).
3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché d'Amen Bank et occupe le poste depuis le 1er Octobre 2017 et pour une période de deux ans.
La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1er Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.
4. La charge supportée en 2019 par Amen Bank au titre des commissions sur les montants recouverts par la SOGEREC s'élève à 1 179 mDT. Ces commissions sont la contrepartie des prestations suivantes :
 - La prise en charge, le traitement et la gestion de tous les dossiers de créances qui sont remis à la SOGEREC ;
 - L'accomplissement en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" de tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et régulant toute somme, en liquidant tous bien et concluant tous accords ;
 - La conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui sont remis à la SOGEREC.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Au cours de 2019, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 733 160 actions pour un montant global de 16 032 mDT.

Société «Amen Project»

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 180 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 705 mDT.
Le total des engagements de la société SUNAGRI, détenue à hauteur de 27%, auprès d'Amen Bank s'élève à 340 mDT.

Société «TUNINVEST INNOVATIONS SICAR»

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR auprès d'Amen Bank s'élève à 800 mDT.

SICAVs :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

		Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2019 en mDT		36 548	70 442
Commission de dépositaire	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	264 061 DT HT	467 035 DT HT

Cession d'un bien immeuble hors exploitation au cours de 2019 :

Au cours de 2019, Amen Bank a cédé un bien immeuble acquis par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de 1 487 KDT par le paiement au comptant de 700 KDT et le reliquat su 5 ans.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 7 février 2019.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019 :

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	288 333	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	288 333	-	320 000	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2020 s'est établi à 152,6% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place des mesures exceptionnelles dont l'objectif est de soutenir aussi bien les entreprises que les particuliers. Parmi ces mesures, les banques et les institutions financières sont appelées à reporter, sous certaines conditions, les échéances, principal et intérêts, des crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020..

Des simulations d'impacts de cette pandémie, sur la base d'hypothèses d'évolution des créances classées et du refinancement, sont en cours d'étude, en coordination avec la Banque Centrale de Tunisie.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 27 Mars 2020. Ils ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et aux mesures exceptionnelles prises et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de tenue du Conseil de surveillance.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 014 548 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **145 165 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 7-3 « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, la Banque a actionné un plan de continuité d'activités qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires ».

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**64%**) et qui totalise, au 31 décembre 2019, **5 727 900 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **81 205 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **3 722 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **452 259 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **12 170 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **17 087 KDT**, soit un montant net de **435 172 KDT**, représentant **5%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **29%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2019, à **645 620 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (71%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque

à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne

devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2019 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2019/1 d'une valeur de **22 850 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **89 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Mars 2019.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2019 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2019/2 d'une valeur de **39 450 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **154 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Mars 2019.

3 A fin 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession des créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **102 969 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 6 Février 2020.

4 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé au rachat de 3% du capital "Amen Santé" auprès de la société "SFI" correspondant à **186 468** actions au prix de 11,600 DT l'action contre un nominal de 10 dinars soit un montant total de **2 163 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 9 Mai 2019.

5 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la souscription de 387 600 nouvelles actions dans le capital de la société "Amen Santé" à la valeur nominale de **10 DT** l'action soit un prix global de **3 876 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Novembre 2019.

6 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé aux cessions ci-après des titres détenus dans le capital des

cliniques "El Amen Nabeul", "El Amen Bizerte", "El Amen Beja", "El Amen Gafsa" et "l'hôpital privé" à la société "Amen Santé".

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Nabeul" à la société "Amen Santé" soit 258 375 actions pour **2 584 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Bizerte" à la société "Amen Santé" soit 213 596 actions pour **2 136 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans le "Clinique El Amen Béjà" à la société "Amen Santé" soit 1 647 actions pour **165 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Gafsa" à la société "Amen Santé" soit 832 actions pour **83 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "l'Hôpital Privé" à la société "Amen Santé" soit 37 800 actions pour **378 KDT**.

La cession des titres de participations dans les sociétés sus-indiqués a dégagé une plus-value de **166 KTND**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Novembre 2019.

- 7 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la participation dans l'augmentation de capital réglementaire de "Maghreb Leasing Algérie" pour un montant global de **16 032 KDT** dont **11 116 KDT** de dividendes transférés en actions et le reliquat en numéraire.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 8 Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché de Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à **23 KDT**.

Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 9 Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1^{er} janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2019 s'élèvent à **1 179 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

10 Au cours de 2019, "Amen Bank" a cédé un bien immeuble acquis le 29 Janvier 2018 par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de **1 487 KDT** par le paiement au comptant de **700 KDT** et le reliquat sur 5ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Février 2019.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **22,18%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxes. Au 19 janvier 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2019 s'élève à **149 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,65%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à **15 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2019 s'élève à **1 171 KDT** ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2019, s'élève à **3 141 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1 Vingt-et-une (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **377 789 KDT**. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **1 931 KDT** (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes ;
- Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil

d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;

- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à **121 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Havett

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2019 s'élève à **2 343 KDT**.

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **20%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2019 pour un montant total de **1 266 KDT** (HT).

Société « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2019 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	467 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	264 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

En date du 1^{er} Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **56 KDT** et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **12 KDT**.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN

BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à **113 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 11 KDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **56 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **12 KDT**.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK ; ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de **92 KDT** (HT).

3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché de Amen Bank et occupe le poste depuis le 1^{er} Octobre 2017 et pour une période de deux ans.

La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1^{er} Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à **15 KDT** (HT) au titre de l'exercice 2019.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.

- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des

frais y afférents.

- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	288 333	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	288 333	-	320 000	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019	Charge Brute 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions

ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BDO TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Adnène ZGHIDI